



## LETTRE OUVERTE AUX PARLEMENTAIRES

**Objet : Proposition pour le projet de loi n° 539 relatif à l'élection des représentants au Parlement européen**

Port-Louis le 19 Janvier 2018

Mesdames, Messieurs Les Parlementaires,

Le projet de loi n° 539 relatif à l'élection des représentants au Parlement européen présenté au conseil des ministres du 3 janvier 2018 apporte certaines modifications pour les prochaines élections européennes.

**D'une part, ce projet de loi dans son article 1** dispose que : *« le territoire de la République forme une circonscription unique »*.

Autrement dit, les huit circonscriptions régionales dont la circonscription « Outre-Mer » seront remplacées par une circonscription nationale unique.

**D'autre part, ce projet de loi dans son article 7 dispose que** : *« la présente loi entre en vigueur à l'occasion du prochain renouvellement général des représentants au Parlement européen, sans préjudice de l'application des dispositions prises par les autorités compétentes de l'Union organisant, le cas échéant, l'élection des représentants au Parlement européen, sur des listes transnationales au sein d'une circonscription européenne »*.

Autrement dit, les dispositions prévues dans ce projet de loi s'appliqueront pour les élections européennes de 2019 et en fonction des dispositions prises par l'Union Européenne, les circonscriptions nationales seront remplacées par une circonscription européenne avec des listes transnationales.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les problèmes que vont constituer les listes nationales ou transnationales pour les Outre-Mer.

En effet, ce type de liste n'est pas adapté aux Outre-Mer, compte tenu de leur réalité géographique différente et leur étendue sur trois océans.

---

### CAP CITOYENS

BP 2516 – ZI de Jarry - 97 122 Baie-Mahault - GUADELOUPE

Siret : 829 352 715 00017 – Code NAF : 9492Z

email : [cap.citoyens@gmail.com](mailto:cap.citoyens@gmail.com) - N°RNA : W9G2002851

Site internet : [www.capcitoyens.com](http://www.capcitoyens.com)

Les problèmes que rencontreront les Outre-Mer avec de telle liste sont les suivants :

- Les Outre-Mer qui jusqu'à présent disposaient de trois malheureux députés, risquent de n'être plus représentés au Parlement européen, car les candidats « Outre-Mer » auront toutes les difficultés du monde à obtenir une place en position éligible sur une liste nationale ou transnationale.
- Les petits partis risquent également d'être écartés et de renoncer à présenter des listes à cette élection, car les listes nationales ou transnationales favoriseront avant tout les grands partis qui disposent déjà de moyens conséquents.

Or, nous rappelons que l'Union Européenne reconnaît les spécificités des Outre-Mer, à travers notamment les statuts des RUP (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte et Saint-Martin) et de PTOM (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon et Wallis & Futuna).

A ce titre, les Outre-mer bénéficient d'un traitement que justifie leur situation spécifique : l'éloignement de l'Europe continentale, les contraintes naturelles liées à leur insularité, l'étroitesse de leur territoire, leur vulnérabilité climatique (cyclones, volcans, séismes) et écologique, leur dépendance économique vis-à-vis de quelques produits agricoles (banane, rhum...).

Nous rappelons également que le mode d'élection des représentants au Parlement européen des Etats membres de l'Union européenne relève du libre choix de chaque Etat.

Par conséquent, nous demandons que le statut spécifique des Outre-Mer soit pris en compte dans le cadre de ce projet de loi et de ce fait, nous demandons que les listes nationales ou transnationales ne soient pas appliquées d'emblée à nos territoires.

Nous proposons plutôt de diviser la circonscription « Outre-Mer » en trois circonscriptions distinctes (Océan Atlantique, Océan Indien et Océan Pacifique) et d'augmenter le nombre de députés européens, afin de permettre aux Outre-Mer de constituer un groupe pour être mieux représentés et défendus au Parlement européen.

Cette proposition est beaucoup plus équitable et adaptée à nos territoires, compte tenu de leurs spécificités, des atouts géopolitiques et géostratégiques, des richesses naturelles et de biodiversité et de leur étendue géographique sur trois océans (7 875 975 km<sup>2</sup>) qu'ils apportent à la France et à l'Union Européenne.

En espérant que notre proposition retienne toute votre attention, nous vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs, Les Parlementaires, l'expression de nos salutations les meilleures.

Patricia POMPILIUS  
Présidente

---

**CAP CITOYENS**

BP 2516 – ZI de Jarry - 97 122 Baie-Mahault - GUADELOUPE

Siret : 829 352 715 00017 – Code NAF : 9492Z

email : [cap.citoyens@gmail.com](mailto:cap.citoyens@gmail.com) - N°RNA : W9G2002851

Site internet : [www.capcitoyens.com](http://www.capcitoyens.com)